

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.223.697, un actif net de D : 4.211.365 et un bénéfice de la période de D : 54.006.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs

assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 janvier 2026
Le commissaire aux comptes :
DELTA CONSULT
Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>2 888 077</u>	<u>1 352 881</u>
Obligations et valeurs assimilées		2 714 027	1 223 121
Tires des Organismes de Placement			
Collectif		174 050	129 760
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 177 655</u>	<u>1 303 384</u>
Placements monétaires	5	1 177 655	1 303 384
Créances d'exploitation	6	<u>157 965</u>	<u>2 809</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>4 223 697</u></u>	<u><u>2 659 074</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	11 216	9 654
Autres créditeurs divers	8	1 116	3 345
TOTAL PASSIF		<u><u>12 332</u></u>	<u><u>12 999</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	3 993 191	2 518 835
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		25	12
Sommes distribuables de la période		218 149	127 229
ACTIF NET		<u><u>4 211 365</u></u>	<u><u>2 646 075</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>4 223 697</u></u>	<u><u>2 659 074</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>43 742</u>	<u>132 131</u>	<u>17 124</u>	<u>41 191</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		43 742	126 186	17 124	41 191
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	5 945	-	-
Revenus des placements monétaires	11	<u>13 616</u>	<u>57 310</u>	<u>1 057</u>	<u>4 052</u>
Revenus des prises en pensions	12	<u>5 033</u>	<u>30 691</u>	<u>34 070</u>	<u>88 095</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>62 391</u>	<u>220 132</u>	<u>52 251</u>	<u>133 338</u>
Charges de gestion des placements	13	(9 314)	(33 948)	(7 751)	(23 364)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>53 078</u>	<u>186 183</u>	<u>44 500</u>	<u>109 974</u>
Autres charges	14	(1 849)	(6 763)	(3 376)	(6 826)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>51 229</u>	<u>179 421</u>	<u>41 124</u>	<u>103 148</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		28 399	38 728	14 331	24 081
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>79 627</u>	<u>218 149</u>	<u>55 455</u>	<u>127 229</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(28 399)	(38 728)	(14 331)	(24 081)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 778	3 760	1 849	540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	303	(184)	3 523
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>54 006</u>	<u>183 483</u>	<u>42 789</u>	<u>107 210</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET				
RESULTANT	54 006	183 483	42 789	107 210
DES OPERATIONS				
D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation	51 229	179 421	41 124	103 148
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 778	3 760	1 849	540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	303	(184)	3 523
DISTRIBUTIONS DE				
DIVIDENDES	-	(179 552)	-	(32 732)
TRANSACTIONS SUR LE				
CAPITAL	620 777	1 561 358	552 085	1 532 121
Souscriptions				
- Capital	801 787	5 779 044	1 423 497	4 142 510
- Régularisation des sommes non distribuables	909	2 570	2 893	7 063
- Régularisation des sommes distribuables	39 739	298 185	57 413	132 050
Rachats				
- Capital	(210 034)	(4 310 274)	(886 528)	(2 635 266)
- Régularisation des sommes non distribuables	(286)	(1 046)	(2 111)	(5 027)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 336)	(207 120)	(43 080)	(109 208)
VARIATION DE L'ACTIF NET	674 784	1 565 289	594 874	1 606 599
ACTIF NET				
En début de période	3 536 581	2 646 075	2 051 202	1 039 476
En fin de période	4 211 365	4 211 365	2 646 075	2 646 075
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	32 320	23 973	18 850	9 593
En fin de période	37 952	37 952	23 973	23 973
VALEUR LIQUIDATIVE	110.966	110.966	110.377	110.377
TAUX DE RENDEMENT	1.41%	5.34%	1.43%	5.13%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV » initialement assurée par la Société "SMART ASSET MANAGEMENT", a été confiée, à partir du 1^{er} août 2024 à la société « MAXULA BOURSE ». Celle - ci est chargée du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025, à D : 2.888.077 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Obligations & valeurs assimilées		2 649 200	2 714 027	64.45%
	Obligations des sociétés		1 755 000	1 796 843	42.67%
TNQK7QIECB533	Obligations AMEN SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	251 937	5.98%
TN7XUIXDVQY8	Obligations ATL 2025-2	2 000	200 000	200 401	4.76%
TNHOASGSR955	Obligations ATL 2025-1	2 000	200 000	205 288	4.87%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	45 000	45 795	1.09%
TNIPE0BZ0LR6	Obligations TLF 2024/2 au taux de 10,5%	2 000	160 000	163 903	3.89%
TNQ8KNUQO9D7	Obligations TLF 2025/1 au taux de 10%	1 000	100 000	105 238	2.50%
TNMTWPZD31L4	Obligations TLF SUBORDONNE 2025	1 500	150 000	151 673	3.60%
TN1PFTZ4HEM1	Obligations HL 2025/1 au taux de 10,2%	3 000	300 000	316 633	7.52%
TN1T1YC5F1E6	Obligations BTK LEAS SUB 2025-1	2 000	200 000	204 368	4.85%
TN8S8S99B8S7	Obligations UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	151 607	3.60%
	Emprunt National		700 000	715 422	16.99%
TNX0K9990B08	Emprunt national 2024 TR2 Cat B	2 000	200 000	209 924	4.98%
TNFC8O7A98F4	Emprunt national 2024 TR3 Cat B	1 500	150 000	153 544	3.65%
TN9092FJVKK8	Emprunt national 2024 TR4 Cat B	3 500	350 000	351 955	8.36%
	Bons du trésor assimilables		194 200	201 762	4.79%
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200	201 762	4.79%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		163 923	174 050	4.13%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629	27 090	0.64%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIES OBLIGATAIRE	647	66 138	69 673	1.65%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	719	77 157	77 287	1.84%
	Total		2 813 123	2 888 077	68.58%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs				68.38%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 1.177.655 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Dépôt à vue	375 799	376 810	8.95%
	AMEN BANK	375 799	376 810	8.95%
	Créances sur opérations de pensions livrées	400 000	400 775	9.52%
	Pension livrée ATB au 23/02/2026 à 7,75% pour 62 jours	400 000	400 775	9.52%
	Comptes à termes	400 000	400 070	9.50%
	Compte à terme au 31/03/2026 (3 mois au taux de 8,15%)	400 000	400 070	9.50%
	Total général	1 175 799	1 177 655	27.96%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			27.88%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 157.965 contre D : 2.809 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	154 974	-
Autres Créances d'Exploitation	2 991	2 809
Total	157 965	2 809

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 11.216 contre D : 9.654 au 31 décembre 2024 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Maxula Bourse	8 856	7 261
Rémunération du dépositaire	2 360	2 393
Total	11 216	9 654

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 1.116, contre D : 3.345 au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	2 428
Redevance du CMF	329	243
Retenue à la source sur commissions	240	238
TCL	47	36
CSS	500	400
Total	1 116	3 345

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2024

Montant	2 518 835
Nombre de titres	23 973
Nombre d'actionnaires	69

Souscriptions réalisées

Montant	5 779 044
Nombre de titres émis	55 002
Nombre d'actionnaires nouveaux	11

Rachats effectués

Montant	(4 310 274)
Nombre de titres rachetés	(41 023)
Nombre d'actionnaires sortants	(41)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	303
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 760
Régularisation des sommes non distribuables	1 524

Capital au 31-12-2025

Montant	3 993 191
Nombre de titres	37 952
Nombre d'actionnaires	39

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 43.742 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025, contre D : 17.124 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	27 217	61 010	5 767	13 574
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	16 525	65 176	11 356	27 617
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>				
<i>Revenus des titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	5 945	-	-
TOTAL	43 742	132 131	17 124	41 191

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 13.616, contre D : 1.057 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue	992	4 329	1 057	2 727
Intérêts des certificats de dépôt	6 026	44 971	-	-
Intérêts des bons du trésor à court terme	-	-	-	1 325
Intérêts des comptes à terme	6 598	8 010	-	-
TOTAL	13 616	57 310	1 057	4 052

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 5.033, contre D : 34.070 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>
Intérêts des pensions livrées	5 033	30 691	34 070	88 095
TOTAL	5 033	30 691	34 070	88 095

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31 décembre 2025 à D : 9.314, contre D : 7.751 pour la même période de l'exercice 2024, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>
Commission de gestion	6 953	24 428	5 358	11 441
Commission de distribution	-	-	-	2 390
Commission de dépôt	2 360	9 520	2 393	9 533
Total	9 314	33 948	7 751	23 364

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10 au 31 décembre 2025 à D : 1.849, contre D : 3.376 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	974	3 421	750	1 937
Commissions bancaires	349	2 044	2 108	4 248
TCL	159	551	114	201
CSS	125	500	400	400
Autres	242	247	4	40
Total	1 849	6 763	3 376	6 826

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.